

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 18 JAN. 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Jehanne LAZAJ, conservatrice générale, direction du patrimoine et des collections, château de Fontainebleau, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Anne-Marie ABRARD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, restauratrice de reliures et documents graphiques, service restauration, archives nationales d'outre-mer ;

- Monsieur Patrice CADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité végétaux, jardinier, musée national et domaine du Château de Pau ;

- Monsieur Hervé JEZEQUEL, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable du pôle image, école nationale supérieure d'architecture Paris - La Villette ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », coordinatrice des travaux muséographiques et des expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint - Germain - en - Laye.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Hervé JEZEQUEL, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable du pôle image, école nationale supérieure d'architecture Paris - La Villette.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 JAN. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I.GADREY

